

Stage n°1101

Paris
20 et 21 janvier 2011

La réforme impossible de la santé au travail

De la loi mort-née de novembre 2010 au dernier projet du gouvernement

Direction du stage

Hubert Seillan, directeur général
du Groupe Préventique,
professeur de droit du danger

Une situation préoccupante

Il est aujourd'hui avéré que les services et les professionnels de la santé au travail ne sont pas en mesure de satisfaire aux exigences légales. Cela résulte à la fois :

- de la pénurie des médecins du travail ;
- d'une définition peu claire des missions des autres professionnels de la santé au travail ;
- d'une gouvernance insuffisante des services ;
- de l'apparition de nouveaux enjeux sanitaires et sociaux.

Cette situation est particulièrement préoccupante principalement à l'égard :

- des salariés dont la santé n'est pas suffisamment prise en compte ;
- des responsabilités civiles et pénales encourues par les médecins du travail, les services, les employeurs et... l'État.

Ce dernier a parfaitement conscience de la nécessité d'adapter le dispositif légal aux réalités actuelles et à venir. Il a longtemps souhaité associer les partenaires sociaux à la démarche mais, aucun consensus n'ayant pu être trouvé entre ces derniers, il a décidé d'engager la réforme dans les délais les plus brefs, en l'intégrant dans la loi sur les retraites. Mais le Conseil constitutionnel a déclaré le procédé non conforme à la constitution et a annulé les articles se rapportant à la santé au travail.

En ce début décembre, alors que nous réalisons ce document, trois possibilités sont ouvertes :

- mise à l'ordre du jour du Parlement de la proposition de loi des sénateurs,
- établissement d'un projet de loi par le gouvernement,
- relance des discussions négociations entre les partenaires sociaux.

La plus plausible est sûrement la première. C'est en effet la plus logique et la plus rapide. Le texte ayant été voté une première fois ne suppose donc pas de discussions importantes et pourrait donc être voté très vite.

Ces deux journées permettront de faire le point sur :

- 1- les nouvelles dispositions à confirmer ;
- 2- la nouvelle gouvernance des services ;
- 3- les positions des partenaires sociaux ;
- 4- la suite :
 - les précisions réglementaires,
 - les guides de bonnes pratiques.

Deux jours d'enseignements, d'échanges et d'information

Pour ces 16^{es} journées Santé & Travail en 2011, Hubert Seillan a fait appel à :

- Christian Dellacherie, membre du Conseil économique, social et de l'environnement ;
- Paul Frimat, professeur en santé au travail ;
- Gilles Leclercq, médecin du travail ;
- auteurs de rapports au ministre chargé du travail ;
- des directeurs de services interentreprises ;
- des IPRP ;
- aux partenaires sociaux ;
- à Jean-Denis Combexelle, directeur général du travail.

La réforme impossible de la santé au travail

De la loi mort-née de novembre 2010 au dernier projet du gouvernement

20 janvier

8 h : 30 : Accueil des participants

Catherine Pugeault, directrice du master
Ingénierie des risques, Université Paris Descartes

9 h 15 : Étude d'une loi mort-née et du nouveau projet gouvernemental

Hubert Seillan

10 h 45 : pause café

11 h : Table ronde

avec Christian Dellacherie, Paul Frimat,
Gilles Leclercq, auteurs du dernier rapport sur
la réforme

12 h 45 : déjeuner pris en commun

14 h 30 : L'analyse des directeurs de services

Table ronde avec Bernard Gaïssset, directeur
général de l'ACMS, et Jean-Paul Tessiereau,
directeur général du CMIE

16 h : L'analyse des IPRP

M. Jean-Marc Decerle, directeur de la
coordination pluridisciplinaire de l'ACMS,
et Jacques Rondeleux, responsable d'une
association réunissant un collectif d'IPRP

17 h 30 : fin des travaux de la 1^{re} journée

21 janvier

9 h : Les risques juridiques encourus
par les protagonistes de la santé au
travail : identification, évaluation,
prévention, limitation

Hubert Seillan

10 h 30 : La négociation, la loi,
la gouvernance : analyse et points
de vue

Table ronde avec les partenaires
sociaux et deux grands témoins :
Martial Brun, directeur du Cisme, et
Jacques Texier, président de l'ACMS

12 h 30 : déjeuner pris en commun

14 h 15 : Santé au travail
et responsabilités de l'Etat :
le projet de loi et ses compléments
réglementaires

Jean-Denis Combrexelle, directeur
général du travail

16 h : discussion générale et synthèse
du séminaire

16 h 30 : fin des travaux

Documentation fournie

Un dossier pratique

Lieu : Université Paris-Descartes

Centre univ. des Saints-Pères
45 rue des Saints-Pères
75006 Paris

Conditions d'inscription

900 € ht

Prix incluant les pauses café, les déjeuners,
la documentation et un abonnement d'un an
à *Préventique Sécurité*

Règlement par chèque ou virement à l'ordre de Groupe
Préventique - RIB 10907 00001 92021393796 83
Banque Populaire du Sud-Ouest.

Annulation sans frais : 10 jours avant le premier jour
de la formation. En cas d'empêchement de suivi du
stage, un crédit financier correspondant au montant
sera inscrit à votre compte.

Organisme de formation

enregistré sous le n°72.33.06924.33
à la préfecture de la Gironde

Contact

Jocelyne Tauzia. Tél. : 05 57 87 45 63

Mél : formation@preventique.org

Une convention de formation vous sera envoyée
sur simple demande

Bulletin d'inscription

Je m'inscris à la formation **La réforme impossible de la santé au travail**

Stage n° 1101 - Paris, 20 & 21 janvier 2011

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____ Structure : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Télécopie : _____ Mél (obligatoire) : _____ @ _____

Date _____ Signature _____

Convention de stage : oui non

À renvoyer à **Groupe Préventique** - 68 cours de la Martinique - BP 70083 - 33026 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 57 87 45 63 - Télécopie : 05 57 87 45 67 - Mél : formation@preventique.org

Règlement par chèque ou virement à l'ordre de Groupe Préventique - RIB 10907 00001 92021393796 83 - Banque Populaire du Sud-Ouest.